Notice descriptive d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite aux établissements et installation ouvertes au public (ERP et IOP)

PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PRÉSENT PROJET

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DEMANDEUR ET L'ÉTABLISSEMENT

1 – DEMANDEUR (bénéficiaire de l'autorisation)

Nom, prénoms :

Pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire : **Jean-François HOARAU, Président de l'Université de la Réunion**

Adresse : 15 Avenue René Cassin CS 92003

Code postal : **97744** Commune : **SAINT-DENIS CEDEX 9**

Téléphone fixe : 02 62 93 80 61 Portable : 06 92 86 38 66

Mail : jimy.ko-kivok-yun@univ-reunion.fr

2 – ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : **Amphithéâtres Terre Sainte – Université de la Réunion**

ACTIVITÉ avant travaux : **néant** Après travaux : **Enseignement**

IDENTITÉ du futur exploitant : **UNIVERSITE DE LA REUNION** Profession libérale : oui ☐ non ☒

TYPE(S) et CATÉGORIE de l'établissement (selon R123-19 du CCH- voir fiche sécurité) : 2e catégorie de type R avec activité de type L

ADRESSE : **14-27 Av. Dr Jean Marie Dambreville**

Code postal : **97410** Commune : **SAINT PIERRE**

3 – DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ ET MISE EN CONFORMITÉ

Ce dossier fait-il suite à la réalisation d'un diagnostic des conditions d'accessibilité : oui ☐ (1) non ☒

Si oui, identité du diagnostiqueur : date de réalisation :

Constitue -t-il l'unique dossier de mise en conformité accessibilité du bâtiment en vue de sa mise en conformité d'ici au 31/12/2014 : oui ☐ (2) non ☒

(1) joindre l'extrait de diagnostic précisant ces travaux, (2) joindre l'échéancier prévisionnel de travaux ou le phasage des travaux

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À LA BONNE COMPRÉHENSION DU DOSSIER

1 – Descriptif des travaux envisagés

Création d'un bâtiment universitaire comprenant :

- un amphithéâtre 600 places
- un amphithéâtre 200 places
- deux salles de travaux dirigés de 50 places, modulables en une salle de 100 places
- locaux annexes (loge d'accueil, sanitaires et vestiaires, bureaux et salle de repos du personnel, locaux techniques)

2 – Cheminements extérieurs

Concerné : oui ☒ non ☐

Le bâtiment est établi sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée est à la cote altimétrique 81.04 NGR, et le premier niveau à 84.24 NGR.

L'accès au bâtiment se fait principalement depuis la rue du Dr Jean Marie Dambreville.

Un parvis piéton est créé en continuité de l'avenue à la cote altimétrique 78.48 NGR. Le parvis est constitué d'un plan incliné guidant le public depuis l'avenue vers le hall du bâtiment situé au RDC (81.04 NGR). Ce parvis intègre plusieurs rampes de longueur inférieures ou égales à 10m et de pente inférieures ou égale à 5%, permettant un accès direct vers le hall aux personnes à mobilité réduite. Des paliers sont aménagés au début et à la fin de chaque rampe, ces paliers sont horizontaux au devers près (<2%)

Le hall du bâtiment est un espace extérieur couvert. Les circulations au sein du hall sont horizontales au devers près.

Un ascenseur desservant RDC et R+1 assure l'accessibilité PMR des deux salles de TD et du bureau situés au premier étage. La desserte de l'étage est constitué d'une circulation extérieure couverte, horizontale au devers près.

3 – Stationnement

Concerné : oui ☒ non ☐

Le stationnement interne à la parcelle EN1409 est accessible depuis l'avenue Dambreville. Son accès est dissocié de l'accès piéton, et soumis à autorisation du gardien (guérite positionnée à proximité de l'accès au stationnement).

L'accès au site est contrôlé mais n'est pas payant. Un interphone conforme à la NF EN 60 118-4 (2015) sera installé. Une boucle magnétique PMR est installée.

L'installation sera conforme à l'ensemble des règles d'accessibilité.

Le stationnement intègre trois places PMR positionnées à proximité du hall du bâtiment, à la cote altimétrique 80.74 NGR. Le stationnement PMR est relié au hall par une rampe de longueur inférieure ou égale à 10m et de pente inférieure ou égale à 5%.

Afin de répondre aux exigences d'accessibilité, 3 places adaptées sont prévues sur un total de 45 places, soit un ratio de 6.66 %.

Le projet sépare clairement les flux et ne présentent pas de croisement entre les cheminements piétons et les espaces de circulations des véhicules.

Le stationnement est extérieur et ne comporte aucun SAS entre circulations piétonnes et stationnement.

Le stationnement deux roues est prévus en deux espaces. Les deux roues motorisés bénéficient d'un local dédié à l'est de la parcelle, en extrémité du stationnement véhicules. Le local vélo est installé sous l'amphithéâtre 600 places. L'accès au local vélo ne génère pas de croisement entre piéton et vélos.

Les cheminements piétons seront repérés conformément à la réglementation accessibilité.

4 – Accès aux bâtiments

Concerné : oui ☒ non ☐

Le projet comporte trois bâtiments distincts.

Le bâtiment principal (enseignement) est accessible depuis l'Avenue Dambreville par le parvis et les rampes PMR qui y sont aménagées (voir 2-Cheminements extérieurs).

Le bâtiment dédié au stationnement des deux roues motorisés est positionné à l'est de la parcelle, en extrémité du stationnement voitures.

Le troisième bâtiment abrite la guérite du gestionnaire de site (gardien), un local d'entretien des espaces extérieurs, et le local ordures ménagères. Ce bâtiment est accessible de plein pied depuis la partie basse du parvis (78.48 NGR).

L'éclairage des circulations extérieures horizontales sera dimensionné pour offrir un éclairement minimal de 50 lux en tout point, garantissant une bonne visibilité pour tous les usagers

5 – Accueil (du public)

Concerné : oui ☒ non ☐

L'accueil principal est immédiatement visible et facilement repérable dès l'entrée du bâtiment. Il est matérialisé par le bureau d'accueil positionné en partie centrale du hall.

Ce bureau est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Il a été spécialement aménagé pour permettre une approche aisée des usagers en fauteuil roulant, avec une entrée clairement signalée. Le mobilier et les aménagements sont adaptés pour un usage confortable, que l'usager soit debout ou assis dans un fauteuil roulant.

Devant celui-ci, nous avons prévu un espace d'usage de 0,80 mètre de largeur sur 1,30 mètre de profondeur, offrant ainsi suffisamment de place pour manœuvrer confortablement un fauteuil roulant. Sa hauteur minimale est de 0,80 mètre du sol, tandis que l'espace sous le plateau respecte scrupuleusement les dimensions réglementaires : 0,70 mètre de hauteur, 0,60 mètre de largeur et 0,30 mètre de profondeur.

Ces aménagements ont été spécifiquement conçus pour garantir un accueil confortable et accessible à tous, dans le strict respect des normes d'accessibilité en vigueur. L'agencement ergonomique de chaque élément permet une utilisation simple, intuitive et adaptée, quels que soient les besoins ou le type de handicap de l'usage.
L'éclairage de l'accueil sera dimensionné pour offrir un éclairement minimal de 200 lux en tout point, garantissant une bonne visibilité pour tous les usagers.

6 – Circulations intérieures horizontales

Concerné : oui ☒ non ☐

Les circulations horizontales du projet sont principalement extérieures. Les circulations horizontales pouvant être considérées intérieures sont le couloir central de la zone sanitaire et le SAS aéraulique.

Les circulations intérieures seront de largeur suffisante (1.80m minimum), et horizontales au devers près.
L'éclairage des circulations intérieures horizontales sera dimensionné pour offrir un éclairement minimal de 100 lux en tout point, garantissant une bonne visibilité pour tous les usagers.

Au sein des amphithéâtres, les circulations sont dimensionnées pour faciliter la circulation des étudiants vers les gradins, garantir les dimensions minimales pour l'évacuation en cas d'incendie et assurer l'accès des étudiants et personnels en situation de handicap.

Pour l'amphithéâtre 600 places, des emplacements PMR sont prévus à la 8 rangée (sur 25). Les places adaptées sont positionnées à la même côte altimétrique que l'espace de scène (81.04NGR – RDC), ce qui permet un accès direct au pupitre via les circulations latérales.

Pour l'amphithéâtre 200 places, les emplacements PMR sont prévus à la première rangée. Le pupitre est positionné sur une estrade de 20 cm de haut, nécessaire pour garantir la parfaite visibilité de l'ensemble des rangées vers l'orateur. L'estrade est rendue accessible par une rampe de 4 m de longueur et de pente inférieure ou égale à 5%, permettant l'accès au pupitre aux personnes en situation de handicap.

Les salles de travaux dirigées sont accessibles via l'ascenseur du hall et un large dégagement au premier étage. Les accès aux salles sont dimensionnés pour permettre un accès PMR facilité. Les salles sont dimensionnées pour permettre l'aménagement d'espaces adaptées dans chaque salles.

7 – Circulations verticales

➢ **Escaliers** **Concerné : oui ☒ non ☐**

Les escaliers du bâtiment répondent également aux normes d'accessibilité :
- Une largeur minimale de 1,40 mètre entre les parois, avec un passage libre d'au moins 1,20 mètre entre les mains courantes
- Des mains courantes continues, prolongées de 30 centimètres au-delà de la première et dernière marche
- Un revêtement podotactile contrasté installé à 50 centimètres du départ de chaque volée d'escalier
- Des contremarches et nez de marches présentant un contraste visuel marqué avec le revêtement principal
- Des nez de marches équipés de bandes antidérapantes pour une sécurité optimale

➢ **Ascenseurs** **Concerné : oui ☒ non ☐**

Le projet intègre un ascenseur parfaitement accessible aux personnes à mobilité réduite, conçus selon les exigences de la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité des ascenseurs pour tous les usagers. Cet équipement garantit un accès sécurisé et confortable à l'étage du bâtiment.

Cet ascenseur présente les caractéristiques d'accessibilité suivantes :
- Des barres d'appui ergonomiques facilitent les manœuvres des utilisateurs en fauteuil roulant
- Un système d'information multimodal (visuel et sonore) indique clairement la position de la cabine
- Les étages desservis sont affichés en gros caractères et annoncés vocalement
- Le dispositif d'alarme est adapté pour être repérable et utilisable par toutes les personnes handicapées

8 – Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques

Concerné : oui ☐ non ☒

NEANT

9 – Nature et couleur des matériaux de revêtements et qualité acoustique

Concerné : oui ☒ non ☐

Les revêtements de sol extérieurs revus dans le cadre du projet ont été sélectionnés pour répondre aux exigences d'accessibilité et de confort d'usage. Tous les sols présentent une dureté suffisante pour permettre une circulation aisée des fauteuils roulants et autres aides à la mobilité. Nous avons particulièrement veillé à ce qu'aucun ressaut supérieur à 2 centimètres ne vienne entraver la libre circulation des personnes à mobilité réduite.

Les circulations extérieures horizontales sont de façon générale réalisées en béton balayé, sauf pour la coursive de l'étage qui recevra un revêtement souple antidérapant.

La qualité acoustique des espaces recevant du public a fait l'objet d'une attention particulière. Les amphithéâtres et salles de travaux dirigés comportent des plafonds acoustiques couvrant près de 80% des surfaces au sol, et des doublages acoustique muraux sur les parois séparatives.

10 – Portes, portiques et sas

Concerné : oui ☒ non ☐

L'ensemble des éléments d'accès - portes, portiques - a été conçu dans le strict respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les portes principales présentent des caractéristiques dimensionnelles adaptées à leur fréquentation. Les portes des locaux d'enseignements sont de largeur supérieures à 1.40m, leur vantail principal est supérieur à 90cm.

Les poignées ont été sélectionnées avec le plus grand soin. Leur forme ergonomique permet une prise en main aisée pour toutes les catégories d'usagers, y compris les personnes rencontrant des difficultés motrices. Nous avons veillé à ce que chaque poignée soit positionnée à plus de quarante centimètres de tout angle rentrant ou obstacle potentiel, offrant ainsi un espace de manœuvre optimal. L'effort nécessaire pour actionner les portes manuelles a été limité à 50N maximum, rendant leur ouverture accessible à tous.

La sécurité des usagers, particulièrement des personnes malvoyantes, a guidé nos choix d'aménagement. Toutes les portes vitrées sont équipées de marquages contrastés placés à hauteur de regard, parfaitement visibles. Des autocollants de signalisation apposés à des endroits stratégiques préviennent efficacement les risques de collision. Les systèmes automatiques intègrent des détecteurs de présence sensibles capables de repérer aussi bien les adultes que les enfants.

11- Locaux ouverts au public, équipements et dispositifs de commande

Concerné : oui ☒ non ☐

Chaque salle comprend des emplacements adaptés. Les salles de travaux dirigés (50 places) comprennent 2 places adaptées chacune. L'amphithéâtre 600 places comprend 14 places adaptées. L'amphithéâtre 200 places comprend 4 places adaptées. La visibilité depuis les emplacements réservés est vérifiée.

Les espaces réservés aux conférenciers sont accessibles (de plein pied pour l'amphithéâtre 600 places et les salles de TD, via une rampe accessible pour l'amphithéâtre 200 places).

Les sanitaires et vestiaires sont pleinement accessibles de plein pied au rez-de-chaussée.
La loge d'accueil est également accessible, tant pour le personnel que le public accueilli. Une banque d'accueil conforme est intégrée au bâtiment.

Les dispositifs de commandes des équipements, les poignées et manivelles de manœuvres des menuiseries et portes sont situées entre 90cm et 130cm du sol.
Les pupitres des amphithéâtres sont conçus pour permettre leur usage par une personne à mobilité réduite, et les principaux

12 – Sanitaires

Concerné : oui ☒ non ☐

Le projet intègre des locaux sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite au niveau rez-de-chaussée. Ce bloc sanitaire répond aux normes d'accessibilité les plus strictes. Les cellules sanitaires PMR disposent d'un lave-mains installé à l'intérieur, permettant une utilisation autonome et confortable.

Le cabinet d'aisance a été spécialement conçus pour offrir :

- Un espace de manœuvre permettant un demi-tour complet avec un diamètre minimal de 1,50 mètre à l'extérieur du local ou devant la porte
- Un dispositif de fermeture de porte accessible et facile à manipuler
- Une surface latérale de 0,80 mètre sur 1,30 mètre à côté de la cuvette pour les manœuvres en fauteuil
- Une cuvette dont la hauteur est réglée entre 0,45 mètre et 0,50 mètre du sol
- Un lave-mains positionné à une hauteur ne dépassant pas 0,85 mètre
- Une barre d'appui latérale solide installée entre 0,70 mètre et 0,80 mètre du sol
- Une barre d'appui capable de supporter le poids d'une personne en toute sécurité
- Une commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable sans effort
- Les accessoires comme le miroir sont adaptés à l'utilisation

Les lavabos accessibles présentent les caractéristiques suivantes :

- Un bord supérieur positionné à 0,80 mètre du sol
- Un espace libre sous le lavabo d'au moins 0,70 mètre de hauteur, 0,60 mètre de largeur et 0,30 mètre de profondeur
- Des accessoires (porte-savon, séchoirs, etc.) installés à une hauteur maximale de 1,30 mètre
- Pour les urinoirs disposés en batterie, différentes hauteurs d'installation pour s'adapter à tous les utilisateurs

13 – Sorties

Concerné : oui ☒ non ☐

Les sorties sont facilement repérables et accessibles de plein pied avec des dégagements accessibles, sauf pour les sorties hautes de l'amphithéâtre 600 places, qui ne font pas partie des circulations nécessaires pour évacuer les personnes en fauteuil roulant.

14 – Établissement ou installation recevant du public assis

Concerné : oui ☒ non ☐

Chaque salle comprend des emplacements adaptés. Les salles de travaux dirigés (50 places) comprennent 2 places adaptées chacune. L'amphithéâtre 600 places comprend 14 places adaptées. L'amphithéâtre 200 places comprend 4 places adaptées. La visibilité depuis les emplacements réservés est vérifiée.
Les accès aux emplacements adaptés sont détaillés au chapitre « circulations horizontales »

Les espaces réservés aux conférenciers sont accessibles (de plein pied pour l'amphithéâtre 600 places et les salles de TD, via une rampe accessible pour l'amphithéâtre 200 places).

15 – Établissement disposant de locaux d 'hébergement

Concerné : ~~oui~~ ☐ non ☒

NEANT

16 – Établissement ou installation comportant des cabines d'essayage, d 'habillage ou de déshabillage, des douches

Concerné : oui ☒ ~~non~~

L'établissement intègre des vestiaires à destination des étudiants. Le projet prévoit 5 cabines de douches femmes, dont une accessible aux PMR, et 5 cabines de douches hommes dont une accessible aux PMR.
Les cabines PMR sont dimensionnées pour permettre la manœuvre d'un fauteuil roulant (diamètre 150cm), ainsi qu'une aire d'usage de 80x130cm et un espace de douche supérieur à 90x120cm.

Les cabines sont équipées de sièges escamotables et de barres d'appuis latérales facilitant les opérations de transfert.

17 – Établissement comportant des caisses de paiement disposé en batterie

Concerné : oui ☐ non ☒

NEANT

Date et signature du demandeur

26 MARS 2026

Le Président
de l'Université de La Réunion

Pr Jean-François HOARAU

DEMANDE ÉVENTUELLE DE DÉROGATION

Mise en garde :
L'octroi d'une dérogation ne dispense pas le demandeur de respecter l'ensemble des règles non dérogées.